

7.2.2. Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires (au-delà du contenu du forfait stipulé aux 7.1.1 et 7.1.3)

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues
La préparation, la convocation et la tenue d’une assemblée générale supplémentaire de [] heures, à l’intérieur d’une plage horaire allant de [] heures à [] heures	Le cas échéant, une majoration spécifique unique pour dépassement d’horaires convenus : [] %
L’organisation d’une réunion supplémentaire avec le conseil syndical d’une durée de [] heures, par rapport à celle (s) incluse (s) dans le forfait au titre du 7.1.3	[]
La réalisation d’une visite supplémentaire de la copropriété avec [] rédaction d’un rapport et en présence [] du président du conseil syndical, par rapport à celle (s) incluse (s) dans le forfait au titre du 7.1.1	[]

